

Image not found or type unknown



Je suis garant d'un locataire

Par **bitita**, le **19/01/2008** à **16:38**

je me suis porté garant pour un locataire au RMI.

à ma connaissance, ce dernier n'assure plus le paiement de ces loyers à son bailleur.
le bailleur se retourne contre moi pour le paiement puisque je suis le garant.

si je règle les arriérés, comment puis-je me retirer de cette mission de garant ?

merci de me répondre

bitita

Par **ly31**, le **19/01/2008** à **17:17**

Bonsoir

Vous vous êtes porté garant pour une location d'appartement !

Vous n'avez pas la possibilité de vous retirer du titre de garant, et ceci même si vous réglez les arriérés

Vous restez caution durant toute la durée du bail de location de cette personne qui est locataire

Je reste à votre dispositon pour tout renseignement complémentaire et je vous souhaite une

bonne fin de journée

ly31

Par **ly31**, le **19/01/2008** à **17:17**

Bonsoir

Vous vous êtes porté garant pour une location d'appartement !

Vous n'avez pas la possibilité de vous retirer du titre de garant, et ceci même si vous réglez les arriérés

Vous restez caution durant toute la durée du bail de location de cette personne qui est locataire

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31